## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Pyrénées-Orientales MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Délibération n°12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR-BAS-ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le mardi 1er mars 2022

Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, , Mme SOUBIELLE Eva.

Excusés:, Mme INIESTA Nuria donne pouvoir à Mme SOUBIELLE Eva. Mme SENEGA DUPRÉ Patricia

Secrétaire de séance : Mme DEL AGUILA BARBE Anne.

Objet : Programme de Vidéo Protection - Demande de subvention au titre de la DETR 2022

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de la programmation 2022 de la Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux sont éligibles les projets relevant de la sécurité publique, notamment les programmes relatif à l'installation d'un système de vidéo protection sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire présente le projet de mise à niveau et d'amélioration de la vidéo protection de la commune qui consiste à la foi à la mise en place de nouvelles caméras permettant l'amélioration du réseau existant de vidéo protection (22 sites stratégiques ont été définis), au remplacement des 17 caméras existantes et à la mise à niveau du poste de commandement.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 pour le programme de mise à niveau et amélioration de la vidéo protection sur la commune.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de de misc à niveau et d'amélioration de la vidéo protection de la commune tel que présenté et annexé à la présente, dit que l'opération débutera fin premier semestre 2022 et s'échelonnera jusqu'à fin du premier semestre 2023,
- SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 50 % du montant HT du coût de la dépense détaillé comme suit :

o travaux installation nouvelles caméras : 175.150 € HT

o travaux remplacement caméras 32.700 € HT

o serveur et matériel traitement : 25.000 € HT

o maitrise d'œuvre 8.500 € HT

Total : 241.350 € HT

- ARRÊTE le plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation tels qu'annexé à la
- ATTESTE que les travaux n'ont pas fait l'objet d'un commencement d'exécution,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférant à ce dossier,
- DIT que la dépense sera inscrite au Budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire. François BONNEAU





